



NEGOCIATION ACCORD WEEK-END POUR
MARSEILLE/ CLAMART/ TOULOUSE

FORCE OUVRIERE A OBTENU:

- L'APPLICATION DE LA PRIME DE POLYVALENCE POUR LES SALARIES WEEK-END ELIGIBLES.
- RETOUR EN SEMAINE NE POURRAIT SE FAIRE QUE S'IL Y A UNE ACTIVITE REDUITE DE PLUS DE 3 SEMAINES CONSECUTIVES.
- MAJORATION DE 25% DES LA PREMIERE HEURE SUPPLEMENTAIRE EFFECTUEE EN SEMAINE.
- MAJORATION DU SALAIRE DE BASE WEEK-END DE 50% A 55%.
- MAJORATION PRIME WEEK-END DE 6.70€ A 9.70 €.

NOUS REGRETTONS LA DECISION DE LA DIRECTION SUR LE CALCUL DES RTT A NOTRE DESAVANTAGE (**INEQUITABLE**) ET LE **NON MAINTIEN** DES HEURES DE NUIT POUR TOULOUSE.

L'ACCORD EST SOUMIS A LA SIGNATURE
LE 24 JUIN.

FAUT-IL SIGNER ?

MARCEL.C (Marseille)
07.86.78.01.48

PIERRE.C (Toulouse)
06.80.64.21.17

SERGE.U (Clamart)
06.80.64.20.53

NOUS NOUS TENONS A VOTRE DISPOSITION .

17/06/2021